



LA REOLE, le 11 janvier 2021

**Agence comptable**

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir la facture de demi-pension de votre enfant pour le trimestre en cours, soit par mail, soit sur support papier pour ceux qui n'ont pas renseigné d'adresse e-mail.

**Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique**, vous pouvez régler cette facture :

- **par télépaiement** : paiement sur Internet par carte bleue (CB), portail Téléservice accessible avec vos codes « parents ». (pour l'accès, il faut que vous vous renseigniez auprès du collègue)
- **par virement direct** sur le compte Trésor du collègue :
  - o FR76 1007 1330 0000 0010 0075 531 – BIC : TRPUFRP1
  - o Référence : mettre le nom de l'élève
- **en espèces** directement auprès du collègue Paul Esquinance de la Réole – Service Gestion
- **par chèque** à l'ordre de l'agent comptable du collègue Paul Esquinance – La Réole

**Délai de paiement ou échelonnement :**

Toute demande de délai supplémentaire ou de paiement échelonné doit **être adressée par écrit** à l'agent comptable. Le paiement échelonné est possible quel que soit le moyen de règlement (espèce, chèque, virement ...). Les paiements par virement ou télépaiement sont à privilégier. Toutefois, vous pouvez régler par chèque en deux ou trois fois.

**Votre 1<sup>er</sup> chèque doit être joint à la demande écrite.**

**Les chèques suivants devront parvenir IMPERATIVEMENT au service intendance aux dates ci-après :**

- 22 février 2021 (1<sup>er</sup> chèque accompagné de la demande)
- 22 mars 2021
- 26 avril 2021.

**En cas de difficultés financières, vous pouvez faire une demande de fonds social auprès du service intendance du collègue qui vous remettra un dossier à compléter.**

**Pour les familles excédentaires, le versement des bourses interviendra en fin de trimestre.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Lycée Jean Renou – 1 rue Jean Renou – 33100 LA REOLE  
Tél. : 05.56.61.04.97  
Mail : gest.0330109p@ac-bordeaux.fr